

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
2 juillet 2020**

Présidence : M. Hervé Cornaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 628/20 relatif à la participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors de travaux de la DGMR, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'approuver la dépense prévue au préavis no 628/20 tel qu'amendé de participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors des travaux de la DGMR
- Article 2 : d'approuver à cet effet un crédit d'investissement de CHF 105'000.-, le compte n° 9141.36 est ouvert à cet effet
- Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante déduction faite des subventions cantonales et fédérales
- Article 4 : d'amortir cet investissement net, par le compte n° 430.331 en une année

Ainsi délibéré en séance du 2 juillet 2020.

Le Président :



Hervé Cornaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich